

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 24 avril 2023 à 19H30

Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre
André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE
SMET, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Martine GAEREMYNCK, Eric
BERTEAU, Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS, Christine
KEIGHEL - EECKHOUDT, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Nino MANZINI, Muriel DE DOBBELEER, Pierre-Yves HUBAUT, Conseillers communaux.

Objet n°19 - Question orale du Conseiller Michel BRANCART relative aux voitures partagées.

Les membres du Conseil communal prennent connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Michel BRANCART relative aux voitures partagées.

Au Conseil Communal du 30 mars 2022, notre groupe, par l'intermédiaire de notre Conseiller Laurent Lauvaux, interrogeait le Collège et plus spécialement Monsieur l'Echevin de la mobilité au sujet de la possibilité d'un système de « Voitures partagées » dans notre ville.

Reconnaissant que le service mobilité s'attelle à un ensemble de chantiers et projets qui visent à proposer et optimiser des solutions au niveau de la mobilité douce, les voitures partagées sont un bon compromis en matière de problèmes environnementaux, diminution et fluidification de la pression automobile. Et bien sûr sans oublier le portefeuille des citoyens qui pourraient accomplir certains trajets dans un contexte où l'achat d'un véhicule personnel est de plus en plus compliqué.

Il fut répondu par Monsieur l'Echevin que ce système est une des solutions aux problèmes environnementaux, aux parkings et est complémentaire aux transports en commun. Cela a une influence positive sur le budget familial et permet de réduire le nombre de voitures par ménage, voire de les supprimer.

Une réflexion est en cours au sein du service mobilité pour mettre en place ce système de voitures partagées. Plusieurs projets sont approchés avec Monsieur le Bourgmestre et le Collège pour en étudier la faisabilité sur notre territoire.

Au Conseil de décembre 2022, à la présentation du budget 2023, la Ville a inscrit 15000,00 euros de crédit pour le projet de voitures partagées avec en recette 7500,00 euros.

Pourriez-vous nous informer si la Ville continue ses réflexions en cette matière ?

Des pistes sont-elles ouvertes afin d'adhérer à un système d'autopartage et aux possibilités d'aides au financement par le Pouvoir Régional ?

A quoi correspondent les montants présentés au budget 2023 ?

Je me permets de vous inviter à consulter, si ce n'est déjà fait, le site : <https://mobilite.wallonie.be>
› Cematheque-53

L'Echevin Huart répond à la question :

Les réflexions pour la mise en place d'une station d'autopartage sur notre territoire ont bien été menées. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'une ligne budgétaire à l'ordinaire a été inscrite au budget 2023. Néanmoins vous savez certainement que les projets sont nombreux et qu'ils ont été priorisés par le Collège, cela a pu faire l'objet d'une réunion de majorité. Ce projet a été mis en priorité 2 pour cette année 2023.

La participation financière, demandée à la commune par les sociétés d'autopartage, permet de couvrir les risques d'une croissance d'utilisation plus lente que dans des centres urbains, où la masse critique d'utilisateurs sera plus rapidement atteinte.

Pour ce faire, la plupart des sociétés d'autopartage fonctionnent avec un système de « cash-back », ce qui signifie que, plus la voiture roule, plus l'apport financier demandé à la collectivité diminue. Si le seuil de rentabilité du véhicule est atteint, plus aucun apport financier n'est demandé, pour autant que la commune puisse aider à maintenir ce seuil par des actions de promotion et communication. Le seuil de rentabilité d'un véhicule partagé, c'est le volume de locations nécessaires pour couvrir les coûts du véhicule.

C'est pour cette raison que nous avons inscrit une dépense et une recette (prudence).

Monsieur le Conseiller Michel BRANCART réplique

Je veux ajouter qu'il est évident que ce n'est pas du tout simple et c'est pour ça que le dossier sur Mobilité.be est très bien fait.